Nations Unies S/PV.8592

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8592e séance

Mercredi 7 août 2019, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Wronecka	(Pologne)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Mogashoa
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	Mme Van Vlierberge
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Kirpichenko
	France	Mme Gueguen
	Guinée équatoriale	Mme Mele Colifa
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Rivera Roldan
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-24746 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la Présidente du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2019/7.

La séance est levée à 10 h 10.